

COMMUNE DE CORMORET - VIEILLE-ROUTE 1 - 2612 CORMORET

TARIFS DE LOCATION - SALLE POLYVALENTE

Catégorie A Sociétés locales membres de l'USL

Catégorie B Autres sociétés locales et privés domiciliés à Cormoret

Catégorie C Sociétés externes, institutions diverses et privés domiciliés à l'extérieur

FOYER		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Location pour Assemblée, réunion, sans cuisine pour une durée de max. 4h00		50.00	50.00	50.00
Location pour une journée avec cuisine et vaisselle, y compris hall Max. 40-50 personnes		60.00	160.00	180.00
SALLE DE SPECTACLE				
Salle de spectacle y compris chaises, hall Est et office	demi-journée	80.00	170.00	230.00
Salle de spectacle y compris chaises, hall Est et office	1 jour	165.00	330.00	460.00
Utilisation vaisselle, supplément		100.00	100.00	100.00
Utilisation de la scène et de la sonorisation, supplément		55.00	55.00	55.00
Utilisation des locaux Rez, supplément		60.00	130.00	180.00
Technicien 1ère heure dès la 2ème heure		50.00 25.00	50.00 25.00	50.00 25.00
TARIFS D'UTILISATION DE LA HALLE DE GYMNASTIQUE				

		Catégorie A	Catégorie B	
1 période par semaine durée mximale 2 heures	par année	200.00	480.00	
2 périodes par semaine durée maximale 4 heures	nar année	400.00	960.00	

Sociétés externes, institutions diverses, privés domicilés à l'extérieur

Sociétés locales, privés domiciliés à Cormoret

Notice

Catégorie A Catégorie B

> Après utlisation, les locaux doivent être remis en ordre et nettoyés. Dans le cas contraire, des frais de nettoyage seront facturés au tarif de CHF 60.00/heure

1 jour

- Dans les prix indiqués sont compris l'électricité et le chauffage. La société organisatrice d'un concert aura le droit d'utiliser gatuitement les locaux le soir précédent la manifestation pour une éventuelle répétition générale
- 3 Les sociétés locales membres de l'USL bénéficient de la gratuité des locaux 2x/an. Les frais de nettoyage seront, par contre, facturés si les utilisateurs n'effectuent pas eux-mêmes et parfaitement ces travaux.
- 4 Le prix de location des locaux pour des durées, respectivement périodes non spécificées dans le présent règlement, sera traité au cas par cas par le Conseil municipal.

Tarifs approuvés par le Conseil municipal le

Manifestations sportives avec utilisation de l'office

Au nom du Conseil municipal

400.00

200.00

Le Président La Secrétaire